

CE USB – Rapport d'introduction

13 décembre 2022 à Chauvigny

International

IRAN : Un responsable politique de l'Iran a annoncé la suppression de la police des mœurs, responsable de nombreuses exactions. Les iraniens n'y croient guère. Des annonces de ce genre ont été faites dans le passé, l'ancienne organisation soi-disant dissoute étant remplacée par une nouvelle portant un autre nom mais continuant les méfaits de l'ancienne.

COP 27 : La COP 27, qui s'est achevée le 20 novembre, est une édition décevante et sans ambition. Elle a mis en évidence l'incapacité de certaines puissances à prendre en compte l'urgence climatique.

Il n'y a pas d'accord sur la sortie des énergies fossiles car tous les pays ne l'acceptent pas. L'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C est maintenu mais les engagements concrets se heurtent à la résistance de certains pays. Selon un climatologue du GIEC : *« Les pays qui bloquent sur la question des énergies fossiles ne sont pas les pays industrialisés, mais plutôt les pays producteurs d'hydrocarbures [et] un bon nombre de pays émergents. »*

Au rythme des émissions des gaz à effet de serre actuelles, l'objectif limite de 1,5°C se voit de plus en plus mis en difficulté. Avec les émissions de gaz actuelles, le monde se dirige vers une t° de +2,4°C pour l'an 2100. Les prévisions les plus pessimistes prédisent +2,8°C.

Certains pays, comme l'Inde, le Mexique, le Vietnam ou encore l'Union Européenne ont néanmoins relevé leurs ambitions. Cependant, ils représentent moins de la moitié du G20, groupe gouvernemental responsable de plus de 80% des émissions mondiales de CO2.

Un volet de la COP 27 a cependant fait l'unanimité. L'idée d'un dédommagement pour *« dégâts irréversibles »* des Pays du Sud, qui polluent peu mais subissent de plein fouet le réchauffement climatique, a été actée. C'est une victoire pour les ONG qui le réclamaient depuis des années. Les dégâts irréversibles causés par le dérèglement climatique étaient estimés, pour l'année 2020, à environ 300 milliards de dollars. Ce fonds doit être alimenté par les pays riches, principaux responsables du dérèglement. Mais le texte de l'accord ne donne pas de précisions sur le financement du fonds et certains points doivent être clarifiés d'ici la COP 28 en 2023.

COP 15 (Source <https://www.ouest-france.fr/environnement/biodiversite/cop15-ce-qu-il-faut-savoir-sur-la-conference-mondiale-sur-la-biodiversite-qui-s-ouvre-au-canada-d4dd2982-7155-11ed-b366-ca397b0bd9c1>)

Un mois après la COP 27 s'est ouvert la COP 15 au Canada, à Montréal, le 7 décembre dernier jusqu'au 19 décembre. Cet événement est planifié par l'ONU comme la COP 27. La COP 15 se concentre sur la biodiversité du monde vivant. Elle est essentielle à l'heure où 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. On observe une chute de 60% des populations mondiales d'espèces sauvages. Nous sommes proches du point de rupture en Amazonie où un écosystème essentiel est sur le point de s'effondrer. De grands fleuves comme le Pô sont réduits à un filet d'eau. Nous ne sommes pas mieux lotis chez nous : aujourd'hui encore, le niveau d'eau de la Vienne est légèrement au-dessus du fond de la rivière.

Les médias parlent beaucoup moins de la biodiversité que du réchauffement. Pourtant, elle est essentielle à la vie sur terre. Il est inutile de préciser que la biodiversité n'est pas qu'une histoire de fleurs et de petites bêtes. Des espèces qui disparaissent, des écosystèmes bouleversés, ce sont des risques de famine, des médicaments qu'on ne pourra plus fabriquer, un air et une eau pollués etc...

Les prévisions sur cette COP 15 ne sont pas optimistes. Les travaux préliminaires n'ont pas permis de faire beaucoup d'avancées. Les ONG estiment que les négociations avançaient à un « *rythme glacial* ».

De plus, le sujet est complexe. Contrairement au réchauffement climatique, pour lequel il « suffit » de faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre, agir pour la préservation de la biodiversité implique de travailler sur de multiples indicateurs. Signes que la COP 15 ne mobilise guère : 3000 visas demandés contre 6000 attendus pour une COP qui doit accueillir 12000 visiteurs et aucun dirigeant d'aucun pays du monde ne s'est déplacé.

Une autre COP 15 s'est déroulée en mai 2022, en Côte d'Ivoire, sur la désertification. Cette COP 15 et la COP 27 réunissent tous deux 196 États membres. La COP 15 organisée au Canada n'en a que 195. Le grand absent : les États-unis.

France

Méga-Bassines :

Les méga bassines ne sont ni plus ni moins qu'un accaparement ou privatisation de l'eau, bien public s'il en est, au profit d'exploitations agroindustrielles intensives et obsolètes. Ce projet, soutenu par le ministère de l'agriculture, celui de la biodiversité et la FNSEA, est financé à 70% par les deniers publics. Il est totalement inadapté aux conditions actuelles du climat, et est une source supplémentaire de stress hydrique et d'altération du cycle naturel de l'eau. Sans compter le gaspillage d'eau par évaporation et la prolifération de bactéries.

Selon le site « Reporterre »

<https://Reporterre.net/Au-Chili-les-mégabassines-nocives-depuis-35-ans>

Il n'y a qu'à prendre l'exemple du Chili qui, depuis 1985, a multiplié les mégabassines sous forme de retenues d'eau et de bassins au profit de gros agriculteurs, pour exporter toujours plus d'avocats, de noix, de raisin etc..., pour en voir le résultat à terme. Avec 1200 fleuves et 3500 glaciers, le Chili est la 3^{ème} réserve mondiale d'eau douce. Mais il est aussi parmi les 20 pays au monde qui subissent le plus haut stress hydrique : c'est-à-dire que les ressources en eau sont inférieures à la demande. De nombreux fleuves n'arrivent plus au Pacifique à cause de la sécheresse et des retenues d'eau. Une province au nord de Santiago est considérée comme « *zone de catastrophe pour pénurie d'eau*. » Depuis 2012, la plupart des habitants reçoivent par camion-citerne 50 litres d'eau potable par jour et par personne.

Selon Greenpeace : « *Le problème de l'eau est non seulement dû à la sécheresse et au changement climatique mais aussi à la manière dont l'eau est gérée. Seulement 2% [de l'eau est utilisée] pour l'eau potable* ». Depuis la dictature de Pinochet, l'eau est une propriété privée. L'agriculture consomme et est donc propriétaire de 73% de l'eau. Selon une géographe : « *ces grandes bassines permettent l'accaparement* » : au Chili, « *les petits agriculteurs sont dépossédés de l'eau par plusieurs moyens, mais le stockage de l'eau dans les réservoirs a clairement renforcé cette dépossession*. »

Au Chili, ce modèle de réservoir commence à être doucement remis en question. Selon une responsable à la stratégie d'eau à la Fondation Chili (Fundación Chile) : « *la solution n'est pas dans les retenues d'eau. Si nous avons besoin de stocker l'eau nous avons les aquifères !* » - des sols ou des roches réservoirs « *qui fonctionnent comme des éponges*. ». Mais cela exige d'investir. Face à une sécheresse durablement installée et aux nappes phréatiques qui s'épuisent, les pouvoirs politiques et économiques misent sur les usines de dessalement qui se construisent par dizaines sur la côte Pacifique.

En France, plus d'une centaine de mégabassines étaient prévues mi-novembre, dont 60 dans le seul Poitou-Charentes. D'autres sont prévues dans l'Est, sur les hauteurs des Alpes, pour faire venir la neige d'en bas, puisqu'il n'en tombe plus d'en haut. Toutefois, grâce à l'action d'opposants, le tribunal a interdit la construction d'une de ces bassines. Dans la Vienne, près d'une semaine après les manifestations de Sainte Soline, la préfète valide, le 3 novembre, la construction de 30 mégabassines d'ici 2026 dans la Vallée du Clain. Elles vont stocker jusqu'à près de 9 millions de m³ d'eau, encore davantage que dans les Deux-Sèvres.

Ces réservoirs sont remplis par le pompage des nappes phréatiques dans la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars. L'un d'eux va pomper dans une nappe qui alimente 3 villages en eau potable. Va-t-on devoir faire appel aux camions-citernes pour que leurs habitants puissent continuer à vivre dans leur village ?

Manifestations à Sainte Soline

Le problème est devenu national grâce aux manifestations à Sainte –Soline. C'est la bassine la plus grande construite jusqu'à maintenant, avec une surface de 16 ha et contenant jusqu'à 720 000 m³ d'eau avec des kilomètres de tuyaux.

Le gouvernement a fait la preuve de son sens aigu de la démocratie en envoyant plus de 1500 gendarmes et des hélicoptères défendre d'énormes trous encore vides contre de dangereux « éco-terroristes », qui osent défier l'interdiction préfectorale de manifester leur opposition à ces retenues.

5 manifestants sont arrêtés au hasard, relâchés après une garde à vue de 48h et convoqués au procès de Niort du 28 novembre.

D'après le témoignage d'un des 5 prévenus, un retraité de l'Éducation Nationale et membre d'ATTAC, sur "Le Club de Médiapart". En séance, ces 5 manifestants demandent le renvoi du procès pour plusieurs raisons, dont la nécessité de préparer leur défense, l'absence d'un des 5 en arrêt médical à la suite de sa blessure occasionnée par un tir de LBD de la gendarmerie, et une demande d'aide juridictionnelle pas encore statuée. Le juge rejette cette demande au mépris de leurs droits les plus fondamentaux. Selon l'avocat « *Les renvois sont choses courantes, dans l'intérêt des droits de la défense. Aujourd'hui, ces droits ont été violés, la Justice, ici, cède aux pressions du politique.* »

Les prévenus décident ensemble de quitter l'audience avec à l'esprit que le procès se ferait en appel. Le juge, face à une salle vide, les condamne à 2 ou 3 mois avec sursis pour 2 d'entre eux et interdiction de séjour dans les Deux-Sèvres pour 3 ans. Le chef d'inculpation est « *participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations de biens.* ». Aucune preuve ne vient confirmer cette accusation ou matérialiser l'infraction qui leur est reprochée. Ils ne sont pas coupables d'actes qu'ils auraient pu commettre, car aucune violence ni dégradation ne peuvent leur être reprochés. Mais, selon le témoin, ils sont coupables « *d'intentions présumées par leur simple présence à une manifestation, par le simple choix qu'ils ont fait d'exercer [leur] liberté d'expression.* »

Le témoin déclare : « *Avec l'article 222-14-2 du code pénal sur lequel repose notre condamnation, nous comprenons désormais que tout citoyen participant à n'importe quelle manifestation peut être condamné sur une intention présumée quand bien même elle ne serait pas vérifiée.* »

C'est encore un exemple de criminalisation et d'intimidation des pouvoirs politiques et économiques pour faire taire les citoyens s'opposant publiquement et pacifiquement à leurs projets. Le pouvoir politique fait et utilise des lois qualifiées de « scélérates » par le témoin de Ste Soline. Les pouvoirs économiques pratiquent le conseil de discipline, la plainte en justice, le harcèlement, la mise à l'écart etc...

Le terrorisme est décidément en vogue chez les puissants pour criminaliser. La direction de RTE a elle aussi utilisé ce terme allant jusqu'à faire arrêter brutalement 4 salariés en grève par la DGSJ (service secret chargé du terrorisme sur le territoire) pour avoir commis une action sans conséquence. Ils doivent passer au tribunal le 28 février et risquent la prison. (Cité à la CE du 17 octobre)

Info FR3 sur Youtube « Bassines : qui espionne les militants dans les Deux-Sèvres ? » La liberté d'expression en France est surveillée. Les militants de l'association "Bassines Non merci" ont découvert par hasard un dispositif professionnel de surveillance sophistiqué, télécommandable à distance, qui espionnait une maison dans laquelle ils se réunissent. Les militants pensent qu'il s'agit d'un matériel de la "Demeter" (cellule de la Gendarmerie créée en octobre 2019, cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole)*. La préfecture des Deux-Sèvres affirme ne pas être au courant. Les militants ont porté plainte contre X et, prenant la chose avec humour, ont installé ce matériel espion à la sortie d'un terrier de loutre, au bord de l'eau.

* En fait, c'est la Police Nationale qui a installé le matériel espion (NR du 24 mars 2022)

<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/magne-79/surveillance-ou-espionnage-la-prefecture-justifie-le-cadre-legal>

Voir aussi la réaction de l'UD CGT 79 et de la députée Delphine Bato (NR du 18 mars 2022)

<https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/deux-sevres-qui-espionne-le-collectif-bassines-non-merci>

Grève des médecins généralistes

Les médecins généralistes ont fait une grève indécente pratiquement uniquement pour demander le doublement du prix de la visite médicale de 25 à 50 €. Un médecin, retraité depuis moins d'un an, exprime sa désapprobation sur un blog du "Club de Médiapart" : « *je n'ose même pas dire ce que cela m'inspire* ».

Il aurait mieux compris que les grévistes demandent un meilleur accès aux soins des patients, que davantage de médecins soient formés afin de faciliter cet accès aux soins et de soulager le travail et la durée de travail de chaque soignant ; qu'ils acceptent une réflexion pour permettre l'installation de médecins dans les zones à faible densité médicale, quitte à accepter une obligation d'installation dans ces zones durant quelques années (comme au Canada).

Selon une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du Ministère de la Santé), les médecins libéraux gagnent en moyenne 120 000 euros par an, 90 000 euros pour les généralistes. Ils gagnent plus que 98% de la population.

(Source Document USR 86) **La fin du Tarif réglementé de Vente du gaz** (le TRV) au 1^{er} juillet 2023 et l'obligation de choisir un commercialisateur "fournisseur" de gaz au tarif du marché ne peuvent qu'aggraver la perte de pouvoir d'achat et probablement diminuer la qualité de fourniture, générant des problèmes supplémentaires à des millions de particuliers qui n'ont vraiment pas besoin de ça.

Fini donc le tarif régulé proposé par GRDF et les Régies.

Les particuliers usagers devront signer un contrat avec ceux qui n'ont cessé d'augmenter leurs tarifs dits "libres". Ces tarifs se sont récemment envolés suite à l'arrêt du gaz russe et à la spéculation. GRDF et les Régies deviennent commercialisateurs comme les autres et ne vont proposer que des tarifs libres.

Le démarchage est déjà commencé par tous les moyens : téléphone, courrier, mail, et autres. Les usagers devenus clients risquent fort de se retrouver avec des factures "débridées" en dehors de toute limite ! Un vrai potentiel financier pour les requins de la finance.

C'est le résultat d'une politique libérale commencée par la privatisation de Gaz de France dans les années 2000. Elle a permis aux commercialisateurs privés de vendre le gaz au tarif du marché sous prétexte d'une baisse des prix grâce à la concurrence, d'abord aux professionnels et maintenant aux particuliers.

La CGT avait demandé que la fin du Tarif régulé soit annulé compte tenu de la crise énergétique. Le gouvernement et les opérateurs énergétiques ont refusé.

Ce gouvernement ultra libéral choisit la concurrence contre l'intérêt général en pleine crise énergétique. Il pourra toujours faire le généreux en distribuant des chèques énergie...

La privatisation est responsable de la situation. Pour la CGT, le gaz (comme l'électricité) étant un produit de 1^{ère} nécessité doit être en dehors du marché avec une TVA à 5,5%. C'est pourquoi la CGT propose que le gaz soit inclus (avec l'électricité) dans un grand service 100% public de l'Énergie.

(Source France-Inter – émission "Secrets d'infos" du 9/12/2022)

Autre exemple de politique anti-sociale du gouvernement. **La CAF** est désormais dotée d'un algorithme ou logiciel destiné à détecter d'éventuels fraudeurs, déclenchant des contrôles auprès de bénéficiaires de l'APL ou autre. Le résultat est des pertes plus fréquentes et injustifiées de droits. Comme ces erreurs sont corrigées plusieurs mois après la suppression des aides, des bénéficiaires aux faibles ressources sont obligés de recourir aux ONG humanitaires pour s'alimenter. Le personnel de la CAF vérifiait que les bénéficiaires percevaient bien leurs droits. Ce que ne fait pas ce logiciel uniquement chargé de détecter les fraudeurs. Le travail a été tellement modifié qu'il a perdu tout son sens pour le personnel. Et on assiste maintenant à des départs et des démissions, dont du personnel à la technicité très pointue. La CAF est donc en train de perdre les compétences nécessaires à un bon service aux bénéficiaires. Il faut donc s'attendre à une dégradation du service rendu par la CAF. Du déjà vu dans maints organismes et entreprises.

Les fraudeurs de la CAF ne représentent qu'un très faible pourcentage des bénéficiaires (0,35%). Les sommes à récupérer sont sans commune mesure avec, par exemple, celles de la fraude fiscale (100 Mds par an). Sommes que le gouvernement ne se presse pas de récupérer.

Politique gouvernementale

La politique gouvernementale constitue davantage une aggravation de la situation qu'un règlement des problèmes de fond : la pandémie, le système de santé rendu défaillant tels les hôpitaux devenant incapables d'accueillir les patients et d'assurer les soins dans de bonnes conditions, notamment en cas d'épidémie comme le Covid et récemment la bronchiolite des enfants, les manques d'effectifs dans de nombreux domaines, dégradation de l'Éducation Nationale, le SMIC n'augmente pas, le pouvoir d'achat (un des sujets qui préoccupent le plus) dégringole avec une inflation galopante sur les carburants, l'électricité et le gaz, l'alimentation (+ 12% en novembre), etc....

Pensions et salaires

Les actions commencées au printemps continuent pour l'augmentation des salaires et pensions et pour cause. Les actions et mobilisations menées depuis plusieurs mois, ont permis aux pensions de base d'être augmentées 1,1 % au 1^{er} janvier (au titre de 2021), de 4% au 1^{er} juillet et de 5,12% pour les complémentaires AGIRC-ARCCO. Mais elles sont déjà insuffisantes uniquement par rapport à l'inflation de 2022, aujourd'hui à 6,8%. La perte de pouvoir d'achat de cette année s'ajoute à celles cumulées depuis des années. On nous annonce en plus une inflation à 2 chiffres pour 2023.

PROJETS DU GOUVERNEMENT

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Elisabeth Borne en est déjà à 9 articles 49-3 pour imposer sa politique de régression de notre système de santé à travers la loi de Financement de la Sécurité Sociale. Ce nombre peut surprendre mais le nombre d'articles 49-3 que le gouvernement peut utiliser est illimité, sur le PLFSS uniquement. Autrement, un seul 49-3 peut être utilisé par session parlementaire.

Réforme des Retraites

(Document de Christiane Marty de septembre 2022)

Emmanuel Macron veut instaurer, ou plutôt imposer, une énième réforme des retraites. Elisabeth Borne doit présenter ce projet le 10 janvier.

La tentative du 1^{er} quinquennat de mettre en place la retraite universelle à points a heureusement échoué grâce aux actions des salariés retraités et actifs, principalement soutenus par la CGT.

Il s'agit cette fois de reculer l'âge de départ à 64 ou 65 ans avec un nouvel allongement de la durée de cotisation, et de supprimer les régimes spéciaux (à l'exception de celui de la police où, lors du 1^{er} quinquennat, les syndicats internes s'étaient opposés au projet, et où le gouvernement avait rapidement reculé. Réussira-t-il avec les gendarmes ?).

La 1^{ère} réforme était justifiée par l'équité. La 2^{ème} l'est par le rééquilibrage des comptes du système de retraite pour soi-disant « *pérenniser notre modèle social* », modèle social qu'il s'emploie justement à détruire.

Simultanément, il invoque le besoin de financer la transition énergétique, la santé, l'école et autres par des économies sur les retraites.

Une augmentation des impôts étant exclue (pour soi-disant défendre le pouvoir d'achat), il faut passer par la croissance, donc produire plus de richesses et donc travailler plus longtemps car, paraît-il, nous vivons plus longtemps.

Tout ceci est faux et hypocrite.

Pérenniser le modèle social

Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (le COR) déclare que le système de retraites n'est pas en danger. Un indicateur évalue la fiabilité financière du système : c'est la part des dépenses de retraites dans le PIB. Il indique que, malgré le vieillissement de la population, cette part du PIB serait stable ou en diminution jusqu'en 2070. Ceci est contre intuitif du fait du vieillissement. Mais cela s'explique par le décrochage en cours des pensions et des niveaux de vie des retraités par rapport aux actifs, résultat des réformes passées.

Après un excédent – non prévu – en 2021 et 2022, le système aurait jusqu'en 2032 un déficit entre 0,5 et 0,8 point de PIB en fonction des scénarios. Ce déficit est minime. Pour mémoire, les réserves totales du système de retraite s'élèvent à 8,3% du PIB. Elles sont normalement destinées à couvrir des besoins de financement. Sinon, à quoi servent-elles ?

Pour la suite, jusqu'en 2070, les résultats vont d'un déficit de 1,8% à un excédent de 1,5%. Ces déficits ne menacent nullement la pérennité du système. Ils sont dus non pas à une dérive des dépenses, mais à un plafonnement des ressources et cotisations décidé politiquement.

Réduire le déficit des retraites pour financer des dépenses dans l'enseignement, l'hôpital, la transition énergétique

Ce discours amalgame à dessein le financement assuré par les cotisations, et celui des politiques publiques assuré par l'impôt.

La politique des dernières décennies a consisté à réduire les impôts sur les plus riches, sur le capital et sur les sociétés. Et de nouveau, Macron s'est engagé sur une baisse des impôts de production pour les entreprises de 7 à 8 Mds par an. Or, s'il faut financer des investissements dans différents secteurs, ce n'est pas à coup de cadeaux fiscaux, mais par une politique fiscale plus juste qu'on peut améliorer le budget de l'État. Mais il est hypocrite de prétendre légitimer ainsi une nouvelle régression sur les retraites.

Par ailleurs, le discours est peu convaincant, il y a un écart énorme entre le montant des économies obtenues par le recul de l'âge légal de la retraite et le montant des investissements nécessaires pour les chantiers cités, santé, enseignement, transition

énergétique. Une économie d'une dizaine de milliards par an ne représente rien face aux besoins dans les autres secteurs, évalués, par exemple, à 5% du PIB pour la seule transition énergétique.

Les caisses de retraite doivent financer les retraites !

L'espérance de vie s'allonge selon le discours néolibéral

En réalité, les gains d'espérance de vie sont revus à la baisse. Et l'espérance de vie en retraite est également en baisse.

Avant 2014, l'espérance de vie à 60 ans progressait de 1,5 an à 2 ans par décennie. Mais depuis, elle ne progresse plus que de 0,2 an par décennie pour les femmes et de 0,6 an par décennie pour les hommes. En outre, l'espérance de vie moyenne à la retraite a déjà commencé à diminuer d'une année (de 25,8 à 24,8 ans) entre la génération 1950 et 1953.

La retraite à 65 ans est une régression pour de nombreuses personnes et une injustice

Plus l'âge de départ est élevé, moins on a de chance de profiter de sa retraite à cause d'une santé qui se dégrade avec l'âge. Et déjà, 30% des personnes âgées de 55 à 69 ans sont concernées par des limitations d'activité sévères ou limitées.

Il y a inégalité d'espérance de vie selon la profession exercée et selon le niveau de revenu.

Les durées de carrière baissent au fil des générations et donc s'éloignent de la durée de cotisation exigée, durée qui augmente au fil des réformes avec des pensions de plus en plus faibles.

Un minimum de pension de 1100 euros pour une carrière complète, affirme Macron

Mais déjà la loi de 2003 sur les retraites avait pour objectif d'assurer pour 2008 un minimum de pension de 85% du SMIC pour une carrière complète. L'objectif n'a jamais été tenu et le minimum de pension s'en éloigne continuellement depuis ! Aujourd'hui, le SMIC net étant à 1329 euros, le minimum de la loi de 2003 correspond à 1129,7 euros. Que vaut donc une nouvelle promesse de 1100 euros, qui est inférieure à l'objectif de 2003 ?

Système de retraites actuel non satisfaisant

Même si la nouvelle réforme de Macron était rejetée, le système de retraites actuel n'est pas satisfaisant. Les réformes passées ont durci les conditions pour obtenir une pension à taux plein et dégradé le niveau des pensions.

Le taux de remplacement moyen ne cesse de baisser ; la durée de cotisation exigée pour une retraite à taux plein devient de plus en plus irréalisable compte tenu de la situation du marché du travail, et aussi de l'usure professionnelle qui survient pour de nombreuses personnes bien avant l'âge de la retraite.

Ensuite, les inégalités de pension entre femmes et hommes sont très importantes et ne se réduisent que bien trop lentement. De plus, les carrières longues et la pénibilité sont très mal prises en compte pour la retraite.

Il est donc indispensable de stopper cette évolution et d'améliorer la situation.

Conclusion

La participation des retraités aux dernières actions du 10 novembre et du 6 décembre est en nette baisse. A la dernière mobilisation du 6 décembre, une cinquantaine de retraités CGT à Châtellerauld a manifesté devant la sous-préfecture et déposé une motion ; à peu près le même nombre de retraités s'est rassemblé devant la préfecture à Poitiers où l'intersyndicale a rencontré un adjoint du Directeur de Cabinet ; une cinquantaine de manifestants également à Niort où l'USR 79 a rencontré le MEDEF.

Pourtant le mécontentement est grand mais le pas à franchir pour agir ne se fait pas et il n'est pas évident de mobiliser.

C'est un travail de conviction et c'est nous qui devons le faire, ne serait-ce qu'en perspective des prochaines actions prévues fin janvier ou courant février 2023.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !